

# Clim'Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales  
1<sup>E</sup> SEMESTRE 2016

# 9

## COP 21 : l'historique accord de Paris

En 2015, le réchauffement global de la planète a dépassé le seuil symbolique de +1°C par rapport à 1880. Limiter la montée des températures à +2°C en 2100 revient à se prévenir des grands risques, communément admis par la communauté scientifique internationale, si la température venait à dépasser ce seuil. En ce sens, l'accord de Paris est historique à plusieurs titres. Tout d'abord, parce que non seulement, il scèle l'objectif de limiter le réchauffement à +2°C, mais se fixe même pour la première fois, de **tendre vers +1,5°C d'augmentation**, afin de permettre la sauvegarde des Etats insulaires, les plus menacés par la montée des eaux.

Ensuite, parce que l'accord prévoit une **révision quinquennale des objectifs à la hausse**. Adopté à l'unanimité par les représentants de 195 Etats, ces derniers se sont engagés à revoir leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tous les 5 ans, pour que leur plan d'actions national permette de limiter le réchauffement à moins de +2°C. Ceci est d'autant plus préoccupant que le cumul des actions étatiques présentées à la COP21 ne permet de contenir le réchauffement qu'entre + 2.7°C et +3°C.

Mais aussi, par l'engagement des pays du Nord, dès 2020, à une **contribution financière minimale de 100 milliards de dollars par an** pour aider les pays en développement à s'adapter et atténuer le réchauffement climatique.

**PARIS 2015**  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE  
COP21-CMP11

L'accord ne sera ratifié qu'à condition d'obtenir la signature d'un minimum de 55 pays, représentant un minimum de 55 % des émissions. Il sera ouvert à la signature le 22 avril prochain.

Ce pacte, qui entrera en vigueur en 2020, doit permettre de réorienter l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone. Une telle révolution implique un abandon progressif des ressources fossiles, un essor des énergies renouvelables, des économies d'énergies et une protection accrue des forêts.

Plus d'info. : [www.cop21.gouv.fr/decryptage-de-laccord](http://www.cop21.gouv.fr/decryptage-de-laccord)

## Décryptage de la COP21 au salon Planète et énergies le 31 janvier à 15h



Lors de l'édition de janvier 2015, nombre de conférences préparaient les visiteurs à la COP21 désormais derrière nous. Les initiatives du groupe Vosges Climat 2015 étaient nombreuses. Ils sont allés au Bourget en décembre

dernier, et vous proposent, dimanche 31 janvier 2016 à 15h, de revenir sur ce qui s'est passé lors de la COP et d'en débattre.

Plus d'info. : [www.planete-et-energies.fr](http://www.planete-et-energies.fr)

## Pour une prise en compte de l'énergie dans le futur SCoT



Le territoire des Vosges Centrales est engagé depuis plus de dix ans dans la lutte contre le réchauffement climatique, comme en témoignent les résultats du bilan gaz à effet de serre du territoire : entre 2002 et 2012, leurs émissions directes ont diminué de 15%. On peut ainsi se féliciter que le territoire veille à préserver son cadre de vie et relève le défi de la lutte contre le changement climatique.

Les conséquences des lois *NOTRE* et *Transition Énergétique* ouvrent de nouvelles perspectives avec la création de la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (ALCA). Ce Clim'Actu fait le point sur les compétences qui lui sont conférées concernant l'air, l'énergie et le climat.

L'étude *Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R)* réalisée en régie a mis en évidence que les Vosges Centrales couvrent déjà en 2015, 23% de ses besoins énergétiques par des ressources locales, soit l'objectif fixé par l'Etat pour 2020.

Ce travail se prolongera en 2016 par la définition d'un schéma structurant des EnR&R. Adossé aux schémas de la mobilité et des transports et de l'économie circulaire également programmés pour 2016, il permettra d'affiner la stratégie de planification pour un SCoT *Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)*.

Le développement et la promotion de la plateforme *Coeur des Vosges Mobilité* se poursuivront également en 2016.

Meilleurs vœux pour 2016 pour un SCoT à énergie positive !

**Michel HEINRICH**  
Président du Syndicat mixte  
du SCoT des Vosges Centrales

## Les GAMYO incitent au covoiturage grâce à Coeur des Vosges Mobilité



Les GAMYO, la fameuse équipe de hockey-sur-glace spinalienne, promeut la plateforme *Coeur des Vosges Mobilité* auprès de ses supporters pour organiser le covoiturage à destination des matchs de la ligue Magnus. Résultat : 73 connexions ; le blog *ice-epinal-forum.com* arrive ainsi en 3<sup>e</sup> position en nombre de référencement, après celui de la commune de Raon-aux-Bois (241 connexions), du SCoT (143) et devant la Com. d'Agglo. (58) et la ville d'Epinal (49).

Vous aussi, faites comme les GAMYO, en publiant votre prochain événement sur la plateforme pour promouvoir l'éco-mobilité. La démarche est simple et rapide : il suffit de décrire succinctement l'événement par le biais du formulaire de contact en ligne.

Plus d'info. : [www.coeur-vosges-mobilite.fr/covoiturage/evenements](http://www.coeur-vosges-mobilite.fr/covoiturage/evenements)

## Région ALCA : des missions renouvelées en faveur du climat et de la transition énergétique territoriale

En 2015, l'adoption de la loi de transition énergétique et du troisième volet de la réforme territoriale (loi NOTRe) ont conféré de nouvelles compétences aux Régions, enrichissant indéniablement les outils à leur disposition en matière de transition énergétique.

### RÉGIONS : DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE CLIMAT

#### Loi NOTRe



#### Loi de transition énergétique



## Les Régions planificatrices

Les conseils régionaux ont trois ans pour adopter par délibération un nouveau schéma « englobant » : le *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET)*. Il a pour vocation de rassembler les schémas existants sur les thèmes du *Climat, l'Air et de l'Énergie (SRCAE)*, de la biodiversité (SRCE), de la mobilité et des déchets. Il permettra à chaque territoire de se doter d'une vision transversale de l'aménagement du territoire. Les objectifs fixés dans ce cadre sont d'autant plus importants qu'ils s'imposeront aux documents d'urbanisme des territoires. Les SCoT seront associés à leur élaboration.

## Les Régions à la pointe de la rénovation énergétique

Avec l'adoption de la loi de transition énergétique, les Régions endossent le rôle de coordination des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Pour cela, elles doivent se fixer des objectifs chiffrés de rénovation, s'efforcer de mailler l'ensemble du territoire régional correctement afin que le public puisse disposer d'une information pertinente de proximité, et enfin mettre en œuvre des dispositifs financiers adéquats, voire innovants comme le tiers-financement à l'image de la Région Ile-de-France, avec la SEM Energie Posit'IF, ou la Picardie.

## Les Régions pilotes de la chaîne de transports

Gares routières, transports interurbains par autocar, transports scolaires, transports à la demande et dessertes insulaires... La loi NOTRe transfère aux Régions presque tous les modes de transport qui s'ajoutent aux TER qu'elle gérait déjà. Elles devront ainsi élaborer un schéma de « l'intermodalité » pour remettre à plat l'offre de transports publics.

Les schémas de l'intermodalité devront donc articuler ces usages, l'offre d'autocar complétant l'offre ferroviaire, notamment pour des petites dessertes rurales, mais sans la concurrencer. Enfin, pour planifier une vraie vision de l'intermodalité, ils devront également inclure les mobilités douces que sont le co-voiturage et le vélo.

## Les Régions pour une économie décarbonée

La loi NOTRe crée un nouveau schéma régional, celui du *Développement Économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII)*. Touchant l'aide aux entreprises, à l'innovation, à l'économie sociale et solidaire, etc. ce levier économique est déterminant. Mais selon l'usage qu'en fait chaque Région, il peut avoir un impact positif ou négatif sur le climat. À chacune de définir des orientations ambitieuses en matière d'économie circulaire ou de soutien aux activités non carbonées, favorisant ainsi la préservation des terres agricoles et naturelles ou encore le développement des entreprises de la transition énergétique. Associées aux politiques de l'emploi qu'elles coordonnent également (*avec les départements jusqu'en 2017*), les Régions ont ainsi un rôle majeur à jouer pour permettre aux éco-activités de prendre de l'ampleur et aux salariés de se former aux nouveaux emplois verts.

Source : synthèse de l'article de Charlotte Izard, Réseau Action Climat, Cler Info n° 109, déc. 2015



**Clim'Actu** : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 300 exemplaires.  
**Directeur de publication** : Michel HEINRICH, Président du Syndicat.  
**Illustration** : Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal.

## Schéma structurant des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

La définition par le SCoT en 2016 d'un schéma structurant des EnR&R s'inscrit dans le programme d'actions lié à sa démarche de SCoT *Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)* et dans la continuité du travail mené en régie pour caractériser les potentiels du territoire en EnR&R.

Plusieurs missions seront confiés à des cabinets extérieurs pour répondre aux besoins d'expertises complémentaires identifiés par le Syndicat :

- **L'élaboration d'une feuille de route TEPCV** intégrant la problématique de la maîtrise de l'énergie et d'un programme d'actions à court terme, dont les premières actions stratégiques seront accompagnées par le prestataire ;
- **La précision du potentiel territorial en EnR&R** par la réalisation d'études spécifiques par filières ;
- **Une planification énergétique qui sera testée sur 3 ou 4 secteurs à enjeux**, déclinant la stratégie TEPOS à l'échelle communale ;
- **La rédaction dudit schéma**, qui fasse la synthèse des travaux menés sous la forme d'un document de communication, qui serve de référence au territoire.

## L'objectif Habiter Mieux dans les Vosges : 1000 rénovations énergétiques en 2016

En 2015, 995 dossiers de rénovation énergétique d'un minimum de 25% de gain après travaux ont été accompagnés par l'Anah et ses partenaires dans le cadre du programme Habiter Mieux. L'objectif pour 2016 est de poursuivre avec un objectif de 1 000 logements rénovés.



L'Anah compte sur l'ensemble de ses partenaires pour relayer l'information et faciliter le repérage des familles éligibles. Les élus des collectivités ont donc tout leur rôle à jouer, alors passez le mot : « *J'éco-rénove. J'économise !* ».

## Quand les citoyens s'organisent pour la transition énergétique

Le mouvement des *Territoires en Transition*, initié en 2006 en Angleterre par Rob Hopkins s'étend petit à petit dans les Vosges et sur le SCoT. Après la Déodat, Plombières, Epinal, Les Voivres, c'est au tour de Xertigny de voir naître depuis juin 2015 un groupe en *transition*. Autant d'initiatives citoyennes avec qui construire, un *Territoire à Énergie Positive*.

Plus d'info. : [www.transitionfrance.fr](http://www.transitionfrance.fr)